



N°DEL2022-18

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **VINGT-TROIS** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 17 juin 2022, se sont réunis en séance ordinaire, au 15 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Claudine ROHFRICTSCH.

Absents et excusés : Madame Monique BAGIEU, Madame Christine BEYRIS-BRU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Philippe MARY, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Yves POMMIES.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Madame Monique BAGIEU
Madame Christine BEYRIS-BRU
Monsieur Jean Maurice CASTEX
Monsieur Hikmat CHAHINE
Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Donne pouvoir à :

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH
Madame Gloria DORVAL
Monsieur Philippe LAFFITTE
Monsieur Julien DUBOIS
Monsieur Régis MALARIK

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

OBJET : FINANCES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2021 DU CIAS

Madame la Vice-présidente expose,

Vu Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.



Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les règles budgétaires et comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Receveur de la trésorerie de Dax Agglomération pour l'année 2021 sur les budgets suivants :

- Le budget principal
- Le budget annexe Portage de Repas
- Le budget annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Les comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Receveur de la trésorerie de Dax agglomération pour l'exercice 2021 sont concordants avec les Comptes Administratifs de l'année 2021 retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax pour l'exercice 2021.

Les états II-1 et II-2 pour la M14 et B1 et B2 pour la M22, des comptes de gestion sont annexés.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE les comptes de gestion de l'ensemble des budgets de Madame le Receveur de la trésorerie de Dax agglomération pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles des Comptes Administratifs de l'ensemble des budgets du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax pour l'année 2021.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président du CIAS et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 23 juin 2022
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.